La Minerve

Le Minervois

Bulletin municipal FÉVRIER 2024

6, rue Mailloux, La Minerve QC J0T 1S0
Téléphone : **819 681-3380** • Télécopieur : **819 274-2031**
www.municipalite.laminerve.qc.ca • Courriel : **info@municipalite.laminerve.qc.ca**
HEURES D'OUVERTURE : Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

COMPTES DE TAXES 2024

Prenez note que les comptes de taxes municipales 2024 seront postés vers la mi-février. Notez qu'il sera à nouveau possible cette année, de les acquitter en 4 versements (25 mars, 27 juin, 29 août et 31 octobre 2024).

Le nouveau calendrier des collectes pour les matières résiduelles ainsi que le dépliant informatif sur les services municipaux et le budget, seront également inclus dans cet envoi.

SÉANCES DU CONSEIL

Voici un résumé des principales résolutions adoptées par le conseil municipal. Les procès-verbaux au long sont affichés sur notre site Internet, sous l'onglet "Administration", dès qu'ils sont approuvés par les élus, soit à la séance ordinaire subséquente.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023

Administration

Les membres du conseil municipal ont autorisé les demandes d'aide financière suivantes :

a) Un montant de 5 000 $ à Plein Air Aventure La Minerve (PAALM) afin de les soutenir dans leurs dépenses opérationnelles;

b) Un montant de 1 000 $ à Palliacco afin de les appuyer dans leur mission;

c) Un montant de 4 000 $ au Comité des citoyens et citoyennes du lac Castor, afin de les aider à poursuivre leur mission d'entretien et de valorisation du centre communautaire La Chapelle;

d) Un montant de 1 500 $ à l'Ombre-Elle, afin de les appuyer dans leur mission auprès des femmes avec ou sans enfant, qui sont victimes de violence conjugale;

Suite aux recommandations formulées par l'Autorité des marchés publics (AMP), un plan d'action identifiant les mesures prises ainsi que les échéances prévues pour leur mise en œuvre, a été préparé et transmis à l'AMP.

Sécurité publique

Il a été convenu de renouveler l'entente de services aux personnes sinistrées de la Société canadienne de la Croix-Rouge, laquelle sera calculée comme suit pour la durée de l'entente, soit jusqu'au 7 novembre 2025 :

- 2023-2024 : 0,20 $ per capita
- 2024-2025 : 0,20 $ per capita
- 2025-2026 : 0,21 $ per capita

Travaux publics

Il a été convenu d'accepter la cession et la prise en charge provisoire d'une portion du chemin Dusseault, connue et désignée comme étant le lot numéro 6486115, au cadastre du Québec, l'acceptation définitive étant prévue pour le 18 septembre 2024.

Loisirs

Les membres du conseil municipal ont accepté la démission de madame Jocelyne Guénette, au poste de commis à la bibliothèque, effectif au 22 novembre 2023.

Il a été convenu d'embaucher madame Michelle Montpetit au poste de commis à la bibliothèque, effectif au 30 novembre 2023.

Les membres du conseil municipal ont autorisé le remboursement, aux citoyens qui en feront la demande et sur présentation des pièces justificatives, d'une partie des frais d'inscription à des activités sportives offertes dans d'autres municipalités, et ce, en acquittant la différence de coût entre le tarif « résident » et le tarif « non-résident ».

Les membres du conseil municipal ont autorisé le dépôt du projet de véloparc pour l'obtention d'une subvention auprès du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Il a été convenu d'accepter l'offre de la Caisse Desjardins de la Rouge pour le financement du règlement d'emprunt numéro 723, au montant de 1 560 000 $, pour la réfection du chemin des Fondateurs.

Il a été convenu de nommer monsieur Patrick Boisvert, au poste de mécanicien chauffeur, et ce, à compter du 12 décembre 2023, et conformément à la convention collective en vigueur.

Les membres du conseil municipal ont accordé une aide financière totale de 6 000 $ au Club de plein air La Minerve, laquelle se répartie comme suit : un montant de 4 000 $ pour l'organisation du Carnaval 2024 et un montant de 2 000 $ pour l'entretien des pistes de ski de fond.

Les dates des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 seront comme suit : 15 janvier, 5 février, 4 mars, 2 avril, 6 mai, 3 juin, 2 juillet, 5 août, 3 septembre, 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre, à 19 h pour chacune d'elles, au 91, chemin des Fondateurs.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023 (BUDGET)

Les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 ont été adoptées ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026. Tous les détails à ce sujet vous seront postés en même temps que le compte de taxes 2024, soit vers la mi-février.

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

Administration

La firme « Godard, Bélisle, St-Jean & Associés » a été mandatée pour la perception des taxes municipales non payées pour l'année 2023 et les années antérieures, dont le solde est égal ou supérieur à 100 $.

Le contrat de service avec le Centre canin Le Refuge, pour le service de fourrière pour l'année 2024, a été renouvelé au coût de 1 795 $, plus les taxes applicables.

Le règlement numéro 726 relatif à la taxe environnementale a été adopté et prévoit, à compter de 2024, une taxe environnementale au taux de 0,0215 $ par 100 $ d'évaluation, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, suivant leur valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur.

Les membres du conseil municipal ont accordé une aide financière de 500 $ aux Joyeux Minervois, afin de les appuyer dans la réalisation de leurs activités.

Le contrat pour l'entretien et la tonte des gazons des terrains municipaux, pour la saison 2024, a été octroyé à monsieur Jean-Paul Bellefleur, au montant de 9 500 $.

Les membres du conseil municipal se sont opposés à la diminution des services à l'hôpital de Rivière-Rouge et un remaniement de la composition du comité santé a été effectué afin que seuls les maires et mairesses des municipalités membres siègent sur ce comité.

Une aide financière au montant de 600 $ a été accordée au Club de scrabble « Mine de Rien », afin de les soutenir dans le maintien de cette belle activité.

Les membres du conseil municipal ont adopté la politique municipale 2024-01 relative aux demandes de soutien financier ou technique formulées par divers organismes du milieu. Une précision était nécessaire à cette politique afin qu'aucune subvention ne puisse être accordée aux organismes qui font des dons ou prévoient en faire.

Madame Lucie Bourque a été embauchée au poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe. Elle entrera en fonction le 12 février prochain. Nous lui souhaitons la bienvenue!

Sécurité publique

Il a été convenu de déposer un nouveau projet de règlement relatif à la circulation des véhicules hors route puisque certains ajustements s'avéraient nécessaires, soit notamment : élargir l'application de ce règlement à tous les véhicules tout-terrain au sens de la Loi sur les véhicules hors route; ajouter le chemin Gougeon à la liste des endroits autorisés et modifier les heures d'interdiction de circuler afin qu'elles soient dorénavant entre 22 heures et 7 heures du matin.

Les membres du conseil municipal ont autorisé le dépôt d'une demande de subvention au Fonds de la sécurité routière, afin d'améliorer la sécurité routière sur notre territoire, pour un projet estimé à 32 955 $, et dont l'aide financière demandée au ministère est de 26 364 $.

Travaux publics

Il a été convenu d'entériner l'octroi d'un contrat à la firme FNX Innov, pour la préparation de plans en vue du remplacement de ponceaux sur le chemin des Draveurs, et ce, pour un montant n'excédant pas 12 700 $, plus les taxes applicables.

Il a été convenu de modifier la date pour l'acceptation définitive du lot 6486115 sur le chemin Dusseault, afin qu'elle soit au 10 juin 2024 plutôt qu'au 18 septembre 2024.

Les membres du conseil municipal ont accepté la démission de monsieur Benoit-Philippe Dubois, au poste de journalier et préposé aux bâtiments en remplacement du congé parental de Joey Laramée, effectif au 22 décembre 2023.

Il a été convenu d'embaucher monsieur François Nobert au poste de chauffeur temporaire.

Il a également été convenu d'embaucher monsieur François Nobert au poste de directeur par intérim au Service des travaux publics, à compter du 16 janvier 2024, et ce pour la période d'absence de monsieur Jonathan Sauriol.

Les membres du conseil municipal ont entériner la nomination de monsieur Patrick Boisvert au poste de coordonnateur par intérim au Service des travaux publics, et ce, rétroactivement au 20 septembre 2023, et ce, pour toute la période pendant laquelle aucune personne ne sera officiellement nommée à ce poste.

Loisirs

Il a été convenu d'entériner la signature du protocole d'entente présenté par l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon, et clarifiant les rôles et responsabilités dans le cadre de la production de panneaux d'interprétation au sentier Tour du Village.

Il a été convenu d'adopter la politique 2024-02 portant sur le prêt du bâtiment multifonctionnel, afin d'ajouter à la politique actuelle, la possibilité de réservation de la patinoire sous le préau en période hivernale, sous certaines conditions.

NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

En raison du nouveau rôle d'évaluation foncière 2024-2025-2026 un avis d'évaluation sera expédié avec le compte de taxes 2024 à chaque propriétaire d'immeuble sur notre territoire. Cet avis d'évaluation vise principalement à vous informer des principaux renseignements inscrits sur le rôle d'évaluation relativement à votre propriété.

Les citoyens qui souhaiteront contester l'exactitude ou la présence ou l'absence d'une inscription au rôle, pourront déposer une demande de révision en lien avec les dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale avant le 1er mai qui suit l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation (exemple pour le rôle triennal 2024-2025-2026, vous avez jusqu'au 30 avril 2024).

Toutefois, afin d'éviter des frais et des démarches inutiles, et dans le but de bien comprendre l'évaluation foncière nous invitons les citoyens à communiquer avec le Service d'évaluation de la MRC des Laurentides, au numéro 819 425-5555, poste 1023.

TARIFICATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION (NON TAXABLE)

Valeur inférieure ou égale à 500 000 $ ..... 83,70 $
Valeur supérieure à 500 000 $ et inférieure ou égale à 2 000 000 $ ..... 334,70 $
Valeur supérieure à 2 000 000 $ et inférieure ou égale à 5 000 000 $ ..... 557,80 $
Valeur supérieure à 5 000 000 $ ..... 1 115,75 $

Vous pouvez vous procurer le formulaire de demande de révision au bureau municipal ainsi que sur notre site Internet au www.municipalite.laminerve.qc.ca, sous l'onglet administration, section formulaire.

Vous devez transmettre votre formulaire de demande de révision dûment rempli directement à nos bureaux, accompagné de votre paiement (chèque libellé à l'ordre de la MRC des Laurentides).

Sel de déglaçage, quelles sont les alternatives?

La prévention des chutes est toujours à considérer. Assurez-vous que vos aménagements ne favorisent pas la formation de glace. Par exemple, les sorties de gouttières ne devraient pas être orientées vers les aires de circulation. Aussi, pelletez la neige rapidement après chaque bordée de neige pour empêcher la formation de glace.

Si malgré tout de la glace s'est formée, privilégiez les abrasifs comme le gravier, la litière pour chat, la pierre volcanique ou les copeaux de bois aux produits fondants. Ils sont moins dommageables pour la faune et la flore, mais aussi pour vos aménagements. De plus, ils peuvent être ramassés au printemps pour être réutilisés l'hiver suivant. C'est économique et ça évite d'ensabler les cours d'eau.

Si l'utilisation du sel de déglaçage est inévitable, dans une pente par exemple, considérez la température réelle (sans facteur éolien) pour déterminer quel produit est le plus adapté et suivez les instructions sur l'emballage. Nous vous suggérons d'utiliser un produit dont les granules ont été colorées pour vous permettre de mieux évaluer la quantité épandue et éviter tout excès.

Bon hiver!

Les « balais de sorcière » et les brûlures causées par le sel sur la végétation. *(Source Jardinier paresseux et Gouvernement du Canada)*

Stationnements incitatifs

Saviez-vous que nous avons désormais des stationnements incitatifs à La Minerve? Nous soutenons ainsi les initiatives de transport collectif et cela vous permet d'y stationner votre véhicule lorsque vous faites du covoiturage, et ce, pour une période maximale de 48 heures. Vous retrouverez ces affiches à l'hôtel de ville ainsi qu'au Petit Musée.

Gestion des contenants libres

Après le temps des Fêtes, on se retrouve souvent avec une bonne quantité de canettes et de bouteilles vides. Prenez le temps d'aller chercher un sac transparent chez votre épicier et d'y insérer vos canettes. Pour les bouteilles en vitre, il faut les trier par couleur (transparente, brune, verte). Votre épicier reprendra vos contenants et vous redonnera la consigne. Depuis le 1er novembre 2023, les contenants consignés sont tous passés à 10 cents et tous les types de canette de boisson sont consignés.

Petit truc : faites participer les enfants. En échange de leur ramassage-triage, ils auront droit à une part de la consigne.

Nous procéderons très prochainement au renouvellement des permis pour la location court séjour 2024. Le nouveau permis sera remis par courriel aux propriétaires.

Si vous faites de la location court séjour et que vous recevez un courriel du Service de l'urbanisme, nous vous demandons de nous confirmer que les informations que nous détenons à votre dossier sont bien à jour ou de nous informer de tout changement. Il est important d'obtenir un numéro de la CITQ sans quoi vous ne pourrez faire de la location pour moins de 31 jours.

Il est de la responsabilité des propriétaires de faire respecter les règlements par leurs clients ou invités. La responsabilité ne s'arrête pas à l'obtention du certificat d'autorisation.

Voici quelques-uns des règlements à respecter :

- Règlement sur les nuisances;
- Règlement concernant les animaux de compagnie;
- Règlement sur le lavage des embarcations;
- Règlement sur la gestion des matières résiduelles (déchets, recyclage et compost);
- Règlement sur le stationnement.

Si la propriété a été vendue, le nouvel acheteur doit respecter les règlements encadrant cette activité, obtenir un nouveau numéro de CITQ et faire amender le nom du propriétaire sur le certificat d'autorisation émis par la Municipalité.

Le certificat d'autorisation doit être renouvelé tous les ans, au coût de 300 $.

Le guide sur la location court séjour peut être consulté sur notre site Internet sous l'onglet « Urbanisme », section « Guides et références ».

LA SEMAINE DE RELÂCHE 2024 se déroulera du LUNDI 26 FÉVRIER au VENDREDI 1er MARS

Voici un aperçu des activités prévues et surveillez la programmation détaillée qui sera bientôt disponible chez les commerçants du village :

- Activité à la bibliothèque;
- Soupe et dessert au refuge de ski de fond avec le Club de Plein Air;
- Glissade, feu, chocolat chaud et guimauves à la Maison des jeunes;
- Pêche sur glace;
- Soirée feu, jeux et collation sucrée pour tous au terrain des loisirs, avec dégustation de vin et fromage pour les adultes, au centre communautaire.

La Minerve

NOUS RECRUTONS

La Municipalité de La Minerve est présentement en période de recrutement pour combler différents postes, dont ceux-ci :

- **JOURNALIER**..... poste permanent à temps plein;
- **CHAUFFEUR** ..... poste permanent à temps plein;
- **PRÉPOSÉ(E) AUX TRAVAUX PUBLICS** ..... poste temporaire à temps plein, minimalement la période estivale comprise entre mai et octobre.

Les fonctions et responsabilités, ainsi que les exigences pour chacun de ces postes, sont plus amplement détaillées aux offres d'emploi affichées sur notre site Internet, sous l'onglet « Administration », section « offres d'emploi ».

Nous recrutons également pour les emplois saisonniers ci-après pour l'été 2024

► Coordonnateur(trice) au camp de jour estival 2024;

EXIGENCES :
- être âgé de 18 ans ou plus;
- être responsable, organisé, débrouillard et aimer les enfants;
- expérience en coordination serait un atout.

Poste saisonnier à temps plein, du 17 juin au 23 août (40 heures/semaine), du lundi au vendredi.

► Animateur(trice) au camp de jour estival 2024;

EXIGENCES :
- être âgé de 16 ans ou plus;
- être responsable, imaginatif, débrouillard et aimer les enfants;
- expérience en animation et formation DAFA seraient des atouts.

Poste saisonnier à temps plein, du 25 juin au 16 août (40 heures/semaine), du lundi au vendredi.

► Étudiant voirie pour l'été 2024;

EXIGENCES :
- détenir un permis de conduire valide (classe 5);
- bonne condition physique, bon esprit d'équipe et bon jugement.

Poste saisonnier à temps plein, début dès que possible en mai ou juin, pour un horaire de 40 heures/semaine.

► Préposé au lavage des embarcations pour l'été 2024;

EXIGENCES :
- détenir un permis de conduire valide (classe 5);
- bonne condition physique, bon esprit d'équipe, bon communicateur et bon jugement.

Poste saisonnier à temps partiel, début dès que possible en mai ou juin.

Il s'agit là de belles expériences de travail pour les jeunes ou pour les moins jeunes. Vous êtes dynamiques et avez un intérêt pour l'un ou l'autre de ces postes? Nous aimerions vous connaître, faites-nous parvenir votre curriculum vitae et/ou une lettre de motivation à : info@municipalite.laminerve.qc.ca

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES

DE L'AIDE POUR VOS IMPÔTS

SECTEUR NORD 819-425-8433 poste 24
SECTEUR SUD 819-326-0819 poste 228

NOS BÉNÉVOLES VOUS ACCUEILLERONT DE 13H30 À 16H00

AUCUN RENDEZ-VOUS NÉCESSAIRE
CONTRIBUTION VOLONTAIRE

MONT-BLANC
14 ET 28 MARS
Bibliothèque
64, rue de la Culture
(Salle Bellevue)

VAL-DAVID
14 ET 28 MARS
Salle communautaire
2490, rue de l'Église

LABELLE
21 MARS ET 4 AVRIL
Hôtel de Ville
1, rue du Pont
(Salle Wilfrid-Machabée)

MONT-TREMBLANT
13, 20 ET 27 MARS, 3 ET 10 AVRIL
Complexe aquatique
635, rue Cadieux

SAINTE-AGATHE
13, 20 ET 27 MARS, 3 ET 10 AVRIL
Place Lagny
2, rue Saint-Louis

PROCÉDURE

Les personnes respectant les critères d'admissibilité et résidant sur le terroitre de la MRC des Laurentides doivent **se présenter à l'une des plages horaires** avec tous leurs documents.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉS

- Personne seule: revenu maximal de 35 000 $
- Couple et famille: revenu maximal de 45 000 $
- + 2 500 $ par personne à charge
- Les revenus de placements, comme les intérêts et dividendes, ne doivent pas dépasser 1 000 $

AUCUNE DEMANDE NE SERA TRAITÉE APRÈS CES DATES

CHAQUE ANNÉE, CE SERVICE EST ACCESSIBLE GRÂCE À VOS DONS. MERCI DE VOTRE SOUTIEN !
POUR FAIRE UN DON: WWW.CAB-LAURENTIDES.ORG

HORAIRE HIVERNAL DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Veuillez noter que le bureau d'accueil touristique est ouvert jusqu'à la fin février 2024, comme suit :

Tous les vendredis ..... de 12 h à 16 h
Tous les samedis ..... de 10 h à 16 h
Tous les dimanches ..... de 10 h à 13 h

La Minerve
111, chemin des Fondateurs
La Minerve, Qc J0T 1S0
819-681-3380 poste 5545

Il sera également ouvert pour toute la semaine de relâche, soit du 26 février au 1er mars 2024.

BEAUCOUP D'ACTIVITÉS POUR LE CLUB QUAD IROQUOIS EN FÉVRIER et MARS 2024

Le Club Quad Iroquois est de retour avec sa RANDONNÉE DU PRÉSIDENT et son POKER RUN le 17 février 2024

Les quadistes sont invités à participer à la 15e Randonnée du Président et son Poker Run, qui se déroulera sur toute une journée le **samedi 17 février 2024**.

Le départ se fera du stationnement de la Gare de Labelle à 9 h 30. Nous vous demandons d'arriver plus tôt, pour sortir votre quad de la remorque et faire votre inscription au Poker Run (au moins 30 à 40 minutes avant l'heure du départ).

Nous parcourrons l'ensemble de la boucle du Club Quad Iroquois, soit une distance de 140 km. Un court arrêt est prévu à chacun des cinq refuges afin de procéder à la pige de cartes, pour le Poker Run. Le dîner se fera à l'un de nos refuges, donc apportez votre dîner.

Assurez-vous d'avoir suffisamment d'essence pour couvrir 140 km. Faites le plein avant de partir et ayez un « bidon » d'appoint, si requis. Le retour à Labelle vers 17 h où les gagnants, qui auront les meilleures mains, du Poker Run seront dévoilés au dernier refuge. Le premier prix sera de 200 $, le 2e prix de 125 $ et le 3e prix de 75 $ ainsi que des prix de participation. Le coût d'inscription est de **10 $** par adulte. Le **droit d'accès de la FQCQ** est obligatoire pour participer à cette activité.

JOURNÉE HOT-DOGS 2024 TRÈS CONVOITÉE

Le Club Quad Iroquois est heureux de vous annoncer son activité « Journée Hot-Dogs », le **samedi 9 mars** prochain au Refuge 5 Étoiles de La Minerve. Ce sera notre 14e édition !

C'est un rendez-vous pour tous les quadistes au Refuge 5 Étoiles à compter de 11 h et ce, jusqu'à épuisement des stocks … l'an dernier nous avons fait **660 hot-dogs** en 2 h 30, donc venez nous rencontrer. La camaraderie et d'heureuses rencontres seront au menu. Chaque item est à 1 $ car nous combattons les prix : hot-dog, liqueur douce, croustilles, café. La carte de membre de la **FQCQ** est obligatoire pour circuler dans les sentiers. Nous vous attendons en grand nombre.

AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE du Club Quad Iroquois

Le Club Quad Iroquois désire aviser ses membres de la tenue de son Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra, en présentiel, le dimanche **25 février 2024**, à **10 h**, au centre communautaire de La Minerve, situé au 91 chemin des Fondateurs, La Minerve.

Venez rencontrer vos administrateurs. Il y aura un compte rendu de l'année qui s'est terminée le 31 octobre dernier; la présentation des états financiers ainsi que l'élection des administrateurs pour la nouvelle année. Nous avons trois postes vacants à combler sur le conseil d'administration. Bienvenue à tous les membres.

RANDONNÉE AUX FLAMBEAUX 2024

Le Club Quad Iroquois a dû reporter sa randonnée aux Flambeaux de janvier dû à un froid glacial. Celle-ci aura lieu le **samedi 24 février 2024.** Nous espérons que dame nature collaborera.

Le départ se fera du **stationnement** de la **gare à Labelle,** il y a beaucoup d'espace de stationnement pour vos véhicules et remorques. L'installation des flambeaux se fera à compter de **17 h 40** et le départ à compter de **19 h**. C'est une randonnée de soir, d'environ 70 km (aller-retour). Il y aura un arrêt au **refuge 5 Étoiles** où un petit « bouillon chaud » vous sera offert afin de vous réchauffer ainsi qu'un feu de joie.

Nous demandons aux quadistes d'arriver d'avance pour faire l'installation des flambeaux ainsi que l'inscription. *(Un dépôt de 20 $ est exigible pour le flambeau et celui-ci vous sera remis au refuge 5 Étoiles lors du retour du flambeau).* Le droit d'accès de la **FQCQ** est obligatoire pour cette activité. Au plaisir de vous y rencontrer en grand nombre.

INFORMATION : 819-686-1414
www.clubquadiroquois@hotmail.com • www.facebook.com/ClubQuadIroquois

LE
FESTIVAL
DES SUCRES
DE LA MINERVE
20 ET 21 AVRIL 2024
DES ACTIVITÉS POUR
TOUTE LA FAMILLE
METTEZ VOTRE FORCE À L'ÉPREUVE
GOÛTEZ AUX SAVEURS D'ICI
PROFITEZ D'UNE AMBIANCE FESTIVE
AMUSEZ-VOUS DANS LA ZONE DES MINI
MINERVOIS
VISITEZ NOS ACÉRICULTEURS LOCAUX

Les Joyeux Minervois vous invitent au

SOUPER DE LA ST-VALENTIN

le 10 février 2024 à 18 h,
au centre communautaire
de La Minerve.

Le coût du billet
est de 40 $ par personne.

LE TOUT SERA ACCOMPAGNÉ:
d'un service de traiteur,
d'une discothèque mobile et
de plusieurs prix de présence.

APPORTEZ VOTRE BOISSON

Veuillez confirmer votre
présence auprès de

Michelle Dion
au 514 895-0940

Ghislain Loiseau
au 438 490-6287

Petit déjeuner de Noël
à l'école La Relève

C'est grâce à l'équipe de 18 bénévoles du Club des petits déjeuners et à l'aide des élèves-bénévoles de la 6e année qu'on a pu gâter tous les élèves et l'équipe-école lors du déjeuner spécial du début décembre. Le traditionnel bar à crêpes a fait fureur encore cette année ainsi que la décoration de leurs biscuits de Noël. Les élèves nous ont chanté leur chant de Noël pour nous remercier: un moment magique qu'on a vraiment beaucoup apprécié.

Merci à tous ceux et celles qui ont fait de cet événement un franc succès: organisateurs du méchoui du lac Castor ainsi que le Marché Tradition Bruneau et Frères et la Cabane à sucre Gévry/Lacasse pour leur support constant.

Contactez-moi pour vous joindre à notre belle équipe des petits déjeuners: les enfants vont apprécier.

Nicole Simard-Laurin
514 241-7120

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE

TFLM

Télé-Fibre La Minerve (TFLM) vous invite à son assemblée générale annuelle qui se tiendra le vendredi, **23 février** 2024, au centre communautaire, à **19 h 30**. Bienvenue à tous nos clients!

Vous aimeriez vous impliquer? TFLM est un organisme à but non lucratif (OBNL) et des postes pourraient être disponibles au sein du conseil d'administration et même au sein de la direction. Venez nous rencontrer!

La Minerve

BIBLIOTHÈQUE La Minerve

MA BIBLIO À MOI
Quand je veux où je veux.

NOUVEAU **CLUB DE TRICOT/CROCHET**

Vous êtes débutant(es) ou expérimenté(es), venez partager, vous initier ou apprendre de nouvelles techniques. La bibliothèque mettra à votre disposition toute la documentation nécessaire pour vous permettre de créer à votre rythme.

Inscription obligatoire/places limitées.

Débute le 7 février 2024 / Rencontre un mercredi par mois, de 9 h 30 à 12 h.

CONCOURS du temps des Fêtes

Nos heureux gagnants des paniers cadeaux sont **Julie Lacasse** et **Saul Ouellette**.

MERCI à tous pour votre participation et vos précieuses suggestions.

Les BD à l'honneur

Nous avons une toute nouvelle collection de BD (pour adultes et pour les jeunes) , riche en histoires captivantes et pour tous les goûts.

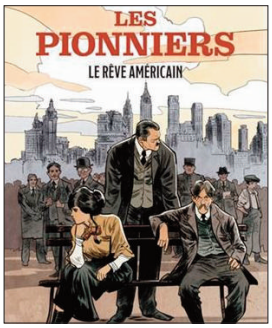

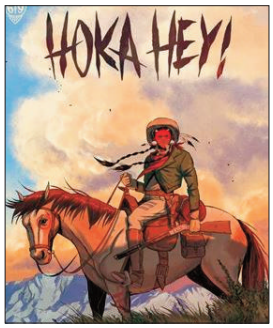

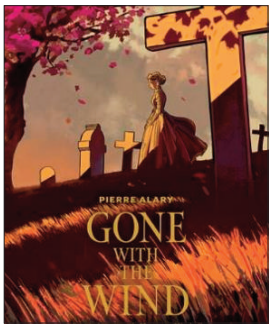

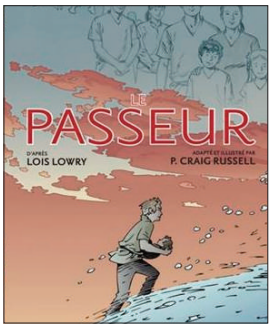

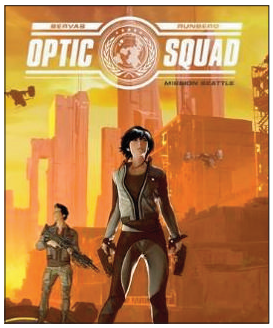

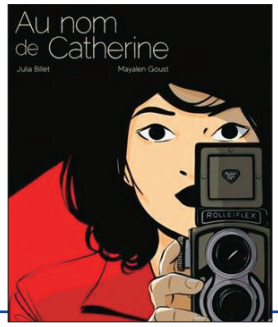

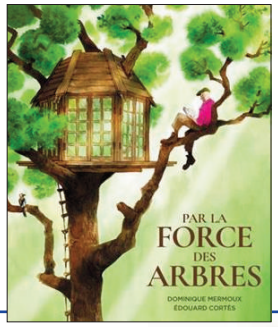

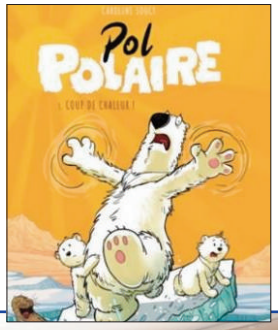

Exposition

Ce mois-ci, la bibliothèque présente les œuvres de Marilou Demers

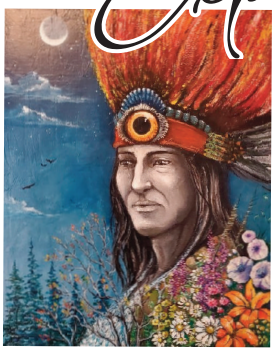

Une exposition à contempler!

Calendrier des *Activités*

FÉVRIER **MARS**	6 - 20 5 - 19	10 h 00	**ATELIER DE PEINTURE**	Doigts d'Art Minervois	Centre communautaire
FÉVRIER **MARS**	1 - 8 - 15 - 22 - 29 7 - 14 - 21 - 28	19 h 30	**BASEBALL-POCHE**	Joyeux Minervois	Centre communautaire
FÉVRIER	17 - 18		**CARNAVAL**	Club Plein Air	Centre communautaire
FÉVRIER **MARS**	5 - 12 - 19 - 26 4 - 11 - 18 - 25	13 h 00	**CARTES**	Joyeux Minervois	Centre communautaire
FÉVRIER **MARS**	2 - 9 - 16 - 23 1 - 8 - 15 - 22 - 29	13 h 00	**CARTES LE VENDREDI**	Joyeux Minervois	Centre communautaire
FÉVRIER **MARS**	11 - 25 10 - 24	12 h 30	**CRIBBAGE**	Éveil féminin	Centre communautaire
FÉVRIER **MARS**	27 26	13 h 00	**CUISINE COLLECTIVE**	MADA	Centre communautaire
FÉVRIER **MARS**	21 20	12 h 00	**DINER COMMUNAUTAIRE**	Hirondelles	Centre communautaire
FÉVRIER **MARS**	2 - 5 - 9 - 12 - 16 - 19 - 23 - 26 1 - 4 - 8 - 11 - 15 - 18 - 22	10 h 00	**EXERCICES BOUGEONS +**	Joyeux Minervois	Centre communautaire
FÉVRIER **MARS**	7 - 14 - 21 - 28 6 - 13 - 20 - 27	19 h 30	**JEU DE DARDS**	Joyeux Minervois	Centre communautaire
FÉVRIER **MARS**	1 - 8 - 15 - 22 - 29 7 - 14 - 21 - 28	13 h 00	**SCRABBLE**	Club de scrabble Mine de Rien	Centre communautaire
FÉVRIER **MARS**	5 4	19 h 00	**SÉANCE DU CONSEIL**	Municipalité de La Minerve	Centre communautaire
FÉVRIER	10	18 h 00	**SOUPER ST-VALENTIN**	Joyeux Minervois	Centre communautaire
FÉVRIER **MARS**	7 13	16 h 30	**SOUPER PARTAGE POUR FEMMES**	Éveil féminin	Centre communautaire

CUISINE COLLECTIVE • MADA

REPRISE DES ACTIVITÉS
LE 27 FÉVRIER

Inscription obligatoire

Contacter Denise Bonneville :
819 274-1455
denisedemers1@gmail.com

Présentement OUVERTE!

Avec nouvelle signalisation

Tubes à neige disponibles sur place

Stationnement sur la rue de la Source

La Minerve

SENTIER VILLAGE

GLISSADE

SITUÉE À LA TOUR D'OBSERVATION

La Minerve

Amateurs de ski de fond, le Club Plein Air La Minerve vous invite à profiter de leurs 33 km de sentiers! Bienvenue chez nous!

Carte et droit d'accès (obligatoire) au RELAIS DU VILLAGE - 117 chemin des Fondateurs - 819 274-1253